

Question écrite au Conseil général du 17.12.2019 - Emplacements des moloks Courfaivre

Annexe : plans

Après les multiples affirmations de M. le maire, qu'une réponse à la requête de la pétition arrivera tantôt, force est de constater que rien n'est parvenu depuis 9 mois. Quant au dernier article de presse à ce sujet, du 22 novembre dernier, dans lequel M. le maire répond que les doléances de tous les propriétaires ou riverains ont été prises en compte pour les emplacements des moloks, on constate également, selon le retour de citoyens que cette déclaration n'est pas tout à fait complète.

Afin de vous rendre attentifs, des décisions prises par l'exécutif, sans discussion ni consultation de citoyens en ayant fait la demande et signé la pétition, il est demandé à ce que certains emplacements jugés dangereux pour les usagers et les piétons soient réellement revus.

Nous joignons un dossier qui, selon le journal officiel et les gabarits posés, mentionne les huit emplacements et les quatorze moloks sur Courfaivre.

Il est contesté notamment les emplacements N°1, N°3, N°5 et une question se pose sur l'emplacement N° 7.

En résumé, les questions sont les suivantes

- Qu'est-il advenu de l'emplacement, présenté à la séance d'information d'avril dernier aux quelques riverains, mais qui a disparu dans le dépôt public de la feuille officielle du 20.11.2019 ? Un emplacement était prévu en face du carrefour de la gare, sur une place communale suffisante. Pour quelles raisons a-t-il été abandonné ?
- Comment seront assurés au niveau de la loi sur la circulation routière, ou du BPA, les stationnements pour les dépôts de sacs à poubelle sur la route cantonale et sur le marquage réservé aux arrêts de bus ? Est-il prévu un aménagement spécial sur le terrain du voisin afin de permettre aux véhicules de s'arrêter hors de la chaussée ? *Emplacement N°1*
- *Emplacement N° 5* La route de Soulce a été complètement refaite et réaménagée il y a 8-9 ans environs. La circulation de ce carrefour et la sécurité ont été étudiées avec le BPA (priorité de droite, marquage école, poteaux de sécurité piétons etc).. Pour la sécurité des piétons, des poteaux signalétiques de bord de routes ont été posés à cet endroit. Avec les moloks, cette sécurité devraient être enlevée !! On remet en place un danger qui avait été justement supprimé ! Comment assurerez-vous la sécurité à cet endroit ?
- Peut-on nous donner toute la lumière sur *l'emplacement N° 7* concernant un soi-disant aménagement spécial pour un privé avec accès direct sur la route cantonale, ceci dans le cadre du dossier moloks. Au cas d'espèce, comment cela sera-t-il financé ?

Le mouvement HSA, représentant des citoyens, s'adresse à l'exécutif et ose espérer que le Conseil communal lui donnera des réponses claires avant de valider ce dossier sensible.

Haute-Sorne, le 17.12.2019

Haute-Sorne Avenir :